

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Michel WOLKOWICKI

Excusé ayant donné un pouvoir : André BERNAT pouvoir à Jacques BERNAT, Marie-Renée COEURVEILLE pouvoir à Jean-Louis LIQUIERE, Michelle FONTANILLES pouvoir à Monique ALIES, Jean-Luc JACQUEMOND pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Viviane RAMONDENC pouvoir à Patrick RIVEMALE, Fernande SINGER pouvoir à Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Patrice VIALA pouvoir à Eric HOULES

Absents : Annie BEL, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Marc TOURRET

M. le Président énonce les pouvoirs.

Approbation, à l'unanimité, des comptes rendus des derniers Conseils du 07/12/2017 et du 21/12/2017.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monique ALIES

→ Démarrage de la procédure du PLUi

Une première délibération sur le PLUi a été prise lors de la séance du 7 décembre 2017. Celle-ci intitulée « lancement de la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) » permettait de prescrire l'élaboration du PLUi en poursuivant des grands objectifs définis et retenir les modalités de la concertation.

La DDT, après lecture de cette délibération suite à la procédure habituelle liée au contrôle de légalité, nous a alerté sur le fond de cette délibération et nous a indiqué qu'il serait plus judicieux d'annuler et remplacer cette délibération par une délibération renforcée et plus complète prenant bien en considération :

- les objectifs poursuivis,
- les modalités de la collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres, et,
- les modalités de la concertation.

Afin de travailler sur la première phase du PLUi qui concerne la définition des différents points permettant l'élaboration du PLUi, une première réunion de la Commission « Aménagement de l'espace communautaire » a été programmée avec M. Patrick RIVEMALE le jeudi 22 février 2018 à 10h à Montlaur.

Cette séance de travail doit nous amener à définir les points essentiels pour travailler sur l'élaboration du cahier des charges du futur dossier d'appel d'offres qui nous permettra de lancer la consultation pour le choix du bureau d'études qui nous accompagnera dans la démarche. Ces éléments nous permettront aussi de reprendre une délibération plus consolidée au vue de la démarche.

Il nous faudra donc définir :

- les objectifs poursuivis,
- si notre PLUi tiendra lieu de PLH et/ ou de PDU,
- les modalités de la collaboration entre la Communauté de Communes et les communes membres,
- les modalités de la concertation,
- les thématiques de travail.

Un rappel sur les grandes lignes du PLUi est réalisé au cours de la séance.

Il est également indiqué aux membres de l'assemblée qu'une réunion aura lieu avec la DDT le jeudi 15 mars 2018 à 10h à Belmont où seront conviés la Commission « Aménagement de l'espace communautaire ». Cette réunion portera à notre connaissance les informations nécessaires à l'exercice des compétences en matière d'urbanisme et les dispositions particulières applicables au territoire.

→ Financement 2017 du SCOT

Monsieur le Président rappelle que le SCOT a été élaboré par le Parc Naturel Régional des Grands Causses.

Pour permettre au PNR de mener à bien l'élaboration du SCOT, les Communautés de Communes se sont engagées, suite au transfert de la compétence SCOT au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, à contribuer financièrement pour son élaboration.

Il a été appliqué une méthode de calcul de la contribution des EPCI sur la base du potentiel financier par habitant des communes, afin d'instaurer une péréquation territoriale la plus juste.

La participation des EPCI au SCOT s'établit sur une référence communale selon le potentiel financier par habitant des communes. La participation par habitant des EPCI s'indexe alors au potentiel financier des communes.

Ces éléments sont agrégés à la maille intercommunale pour établir le montant de la participation des EPCI.

Afin d'être conforme avec les statuts du syndicat mixte du Parc, le calcul est basé sur la population totale du dernier recensement en vigueur.

Conformément à la délibération du syndicat mixte du PNR n°2017-023 du 7 avril 2017 fixant la participation financière des Communautés de Communes au budget primitif 2017, la contribution de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier s'élève à 7 142.00 € pour l'année 2017 (sur la base de 6 649 habitants, décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016).

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la participation dû pour l'année 2017 doit être mandatée et demande à l'Assemblée de valider la participation de notre EPCI.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation financière de notre EPCI au SCOT telle qu'elle est définie ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour ordonnancer le paiement.

→ Convention avec le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'entretien de nos sentiers

Monsieur le Président expose au Conseil que l'entretien des sentiers de randonnée est actuellement assurée de la façon suivante :

- Par des entreprises locales pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Belmontais et le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Rougier de Camarès,
- Par les agents de la collectivité pour les sentiers situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Saint Serninois.

Considérant la carence de moyens organisés propres dans la compétence,

Afin d'assurer un entretien des sentiers de randonnée de l'ensemble de notre territoire conforme aux attentes des randonneurs et des touristes, et que notre territoire soit accueillant et attractif, Monsieur le Président propose de conventionner avec les services du Parc pour « la mise en œuvre des travaux

d'entretien du réseau de sentiers du territoire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier sur le secteur du Saint Serninois et les nouveaux tronçons du réseau ouvert à partir de 2016 ». Pour le restant du territoire, Monsieur le Président confirme que des demandes de devis seront opérées auprès des entreprises locales à même d'assurer ce type de prestations.

Au vu des besoins et des travaux réalisés au cours des années précédentes, l'intervention des agents du Parc est estimée par le PNR des Grands Causses à 30 jours par an d'agent et 2 jours d'ingénierie notamment pour assurer un suivi sur les autres travaux d'entretien réalisés par les entreprises privées sur le reste du territoire (secteur du Belmontais et secteur de Camarès).

La convention de mise à disposition de services du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'entretien pluriannuel des sentiers de randonnée 2018-2019-2020 proposée par le PNR, dans son article 7 – Modalités financières – indique que « le remboursement des frais engagés [...] doit se faire sur la base des coûts supportés par le Syndicat mixte. Une journée d'ingénierie représente un coût moyen de 350 euros, tandis qu'une journée d'agent de terrain coûte en moyenne 280 euros (matériel et déplacement compris) ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **SOUHAITE** bénéficier de la mise à disposition des services du Parc pour l'entretien des sentiers sur le secteur du Saint Serninois et l'ingénierie pour assurer le suivi des autres travaux d'entretien réalisés par les entreprises privées sur le secteur du Belmontais et sur le secteur du Camarésien,
- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition de services du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour l'entretien pluriannuel des sentiers de randonnée 2018-2019-2020 sur le secteur du Saint Serninois,
- **APPROUVE** les modalités financières de la mise à disposition de services telles que définies dans l'article 7 de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de services et lui donne tous pouvoirs pour engager l'opération.

→ DETR pour travaux voirie 2018 et projet écomusée de Montaigut

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il y aura 5 dossiers de demande de subvention au titre de la DETR qui seront déposés pour l'année 2018.

A savoir :

- deux dossiers pour des travaux de voirie,
- un dossier pour le projet d'écomusée de Montaigut, et,
- deux autres dossiers sont à rajouter à l'ordre du jour car ils sont venus compléter les dossiers en cours tout récemment et après avoir établi l'ordre du jour du Conseil Communautaire :
 - travaux de mise aux normes accessibilité du Cinéma le Temple et de la salle des fêtes de Camarès,
 - projet d'aménagement d'un espace accueil de jour à l'EHPAD.

► **DETR 2018 Voirie - programme annuel d'investissement**

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire les travaux envisagés dans le cadre du programme annuel 2018 de travaux sur la voirie communautaire pour élargissements, re-profilages, renforcements de voies ou/et réfections des revêtements et qui pourrait faire l'objet d'un dossier de demande de subvention DETR voirie 2018 :

- *VC Chemin périphérique de l'ESAT au Traversous- commune de Belmont : longueur de 520 m,*
- *VC Chemin du Château d'eau au cimetière - commune de Belmont : longueur de 860 m,*

- VC 14 de La Blancharderie à RD999 - commune de Balaguier : longueur 780 m,
- VC Chemin de Lavagnol - commune de Fayet : longueur de 1 430 m,
- VC Chemin de Méjanel - commune de Fayet : longueur de 1 160 m,
- VC Chemin de Sénégas - communes de Camares : longueur de 405 m,
- VC Chemin de Campalvies - commune de Camares : longueur de 1830 m,
- VC Chemin de Lagarde – commune de Camares : longueur de 530 m,
- VC de Puech Alric - commune de Combret : longueur de 1 720 m,
- VC de Combret à Pagezy (2^e tranche) - commune de Combret : longueur de 2000 m,
- VC Chemin de St-Etienne au Besc - commune de Gissac : longueur de 2 290 m,
- VC du Moulin - commune de Gissac : longueur de 705 m,
- VC de Canidels - commune de La Serre : longueur de 315 m,
- VC du Landié - commune de La Serre : longueur de 630 m,
- VC Terraignes au Château - commune de Laval-Roquecezière : longueur de 720 m,
- VC Le Château du Grès - commune de Laval-Roquecezière : longueur de 300 m,
- VC de Croix de Fanjaud à Cayourtes - commune de Mélagues : longueur de 1 530 m,
- VC Chemin du Mas de Salleles - commune de Montagnol : longueur de 430 m,
- VC Chemin du Mas de Salleles - commune de Montagnol : longueur de 430 m,
- VC Chemin de La Fournigouse - commune de Montfranc : longueur de 300 m,
- VC Chemin d'Orient au Moulin Neuf - commune de Pousthomy : longueur de 600 m,
- VC Route de La Déchetterie – Commune de St-Sernin/Rance : longueur 2 200 m.

Dans un souci de maîtrise budgétaire, le coût prévisionnel global serait limité à 375 000.00 € HT, soit 450 000.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

▪ DETR sur programme annuel (30%) :	112 500.00 €,
▪ Autofinancement :	337 500.00 €.

Les travaux pourront être exécutés au cours du 2^e semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 au titre de la voirie locale pour ce programme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions au titre de la DETR 2018,
- **INDIQUE** que la programmation et/ou le plan de financement de ces travaux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des priorités d'interventions qui seront définies ultérieurement par le conseil au regard des incidences climatiques hivernales sur la sécurité des voies et également en fonction du montant de la subvention accordée.

► **DETR 2018 - demande relative aux travaux suite aux intempéries de Janvier**

Monsieur le Président informe le Conseil des dégâts causés par les intempéries de Janvier sur la voirie de Saint-Sernin-sur-Rance au lieu-dit « Le Dermau » (chemin de la déchetterie) qui nécessite la reconstruction d'un soutènement en enrochement posé sur longrines bétons et du corps de chaussée sur une longueur de 100 mètres linéaires.

Le coût estimatif des travaux est évalué à 118 370.00 € HT, soit 142 044.00 € TTC.

Monsieur le Président propose de solliciter, pour le financement de ces travaux de réparation, une subvention au titre de la DETR 2018.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- DETR sur programme annuel (40%) : 47 348.00 €,
- Autofinancement : 94 696.00 €.

Les travaux pourront être exécutés au cours du 2^e semestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, l'échéancier et le plan de financement proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 au titre de travaux de réparation de la voirie suite à intempéries,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter les subventions au titre de la DETR 2018,
- **INDIQUE** que la programmation des travaux sera étudiée ultérieurement car susceptible d'évoluer en fonction des incidences climatiques hivernales sur l'état de cette voie.

► **Projet d'écomusée de Montaigut – 2^{ème} phase**

Demandes de financements au titre de la DETR 2018 et du programme LEADER

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire :

La deuxième phase de l'écomusée de Montaigut a pour objectif la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural du village de Montaigut et du hameau de La Jasse. Elle doit permettre de conforter l'attractivité touristique, déjà affirmée, du château géré par l'Association des Amis du Château de Montaigut.

Les travaux visent à redonner à certains bâtiments leur destination première : école, four à pain, forge, habitations des paysans pauvres au Hameau de La Jasse et ainsi créer des espaces d'expositions, d'animations, des échoppes, pour mettre en valeur le patrimoine culturel, les savoir-faire, les métiers mais également aménager un pôle d'accueil, des sanitaires et répondre dans la mesure du possible aux normes d'accessibilité.

Le coût prévisionnel global est estimé à 906 000.00 € Hors Taxe.

Monsieur le Président propose de réviser le plan de financement, compte tenu des engagements de la Région et du Département et de solliciter les financements de l'Etat et de l'Europe.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :	
Subventions obtenues auprès de :	
REGION (14.9%)	135 000.00 €
DEPARTEMENT (11.04%)	100 000.00 €
Subventions sollicitées auprès de :	
ETAT (30%)	271 800.00 €
LEADER (13.8%)	125 000.00 €
Autofinancement	274 200.00 €

L'échéancier de réalisation s'échelonne sur 3 ans (de 2018 à 2020).

Monsieur le Président propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 et l'accompagnement de l'Europe par le programme LEADER.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement constituant la 2^{ème} phase de création de l'Ecomusée de Montaigut tel que présenté, son échéancier ainsi que le plan de financement proposé,

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DETR 2018, et du programme LEADER.

► **Projet d'aménagement d'un espace accueil de jour à l'EHPAD**
Demandes de subventions au titre de la DETR 2018 et du Département

Monsieur le Président expose au Conseil le projet d'aménagement, souhaité par l'association gestionnaire SHERPA, des bâtiments de l'EHPAD intercommunal sur ces deux sites, qui vise à adapter les locaux pour être en adéquation avec le cahier des charges national de l'accueil de jour et qui permettra de favoriser et conforter ce service.

Le projet comprend la construction, sur chacun des deux sites, d'un espace supplémentaire de 20 m² environ, sous forme de véranda.

Le coût global de ces aménagements est de 80 000.00 € HT soit 96 000.00 € TTC.

Monsieur le Président propose, pour le financement de cette opération, de solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DETR et du Département de l'Aveyron.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- Subvention DETR sollicitée (40%)	:	32 000.00 €
- Subvention Département sollicitée (10%)	:	8 000.00 €
- Emprunt	:	40 000.00 €
- Autofinancement (FCTVA)	:	16 000.00 €

Les travaux pourraient être exécutés au cours des 2^e et 3^e trimestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, le plan de financement et l'échéancier proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 au titre de la rénovation de bâtiments pour l'accueil de personnes âgées dépendantes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation des dits travaux et solliciter les subventions au titre de la DETR 2018.

► **Travaux de mise aux normes accessibilité du Cinéma Le Temple et de la salle des fêtes de Camarès**
Demandes de subventions au titre de la DETR 2018

Monsieur le Président expose au Conseil les résultats du diagnostic accessibilité, pris en charge en 2016 par la Mairie de Camarès, pour les bâtiments relevant des compétences communautaires : à savoir la salle des fêtes et le cinéma Le Temple.

Différents travaux doivent être envisagés sur ces deux lieux pour la mise en conformité de l'accessibilité :

- escalier, rampe d'accès extérieure, sas d'entrée, circulation intérieure et sanitaires pour Le Temple, pour un coût de travaux estimé à 30 800.00 € HT,
- stationnement, adaptation de portes et passages, marquages visuels, modifications sanitaires et vestiaires à la salle des fêtes de Camarès, pour un coût de travaux estimé à 16 300.00 € HT,

soit un coût global de travaux évalué à 47 100.00 € HT, 56 520.00 € TTC.

Monsieur le Président propose, pour le financement de cette opération, de solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

- Subvention DETR sollicitée (40%) : 18 840.00 €
- Autofinancement ou emprunt : 28 410.00 €
- FCTVA : 9 270.00 €

Les travaux pourraient être exécutés au cours des 2^e et 3^e trimestre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le programme de travaux, le plan de financement et l'échéancier proposés,
- **SOLLICITE** pour ces travaux l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 au titre de la mise aux normes accessibilité de ces bâtiments,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour la réalisation des dits travaux et solliciter les subventions au titre de la DETR 2018.

→ Point sur l'avancement des travaux des locaux du Sériguët

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur BOUSQUET Albert en charge de l'opération. Monsieur BOUSQUET informe l'assemblée que les travaux réalisés par les agents de la Communauté sont quasiment terminés. Cette semaine, les agents devraient terminer les sols et les plinthes.

La semaine prochaine, le menuisier doit intervenir pour changer les deux menuiseries programmées et l'électricien doit continuer son intervention.

OcciCom a visité les 3 bureaux ce jour afin de programmer son intervention.

A ce jour et suivant les éléments que l'on dispose, le déménagement du centre administratif est estimé entre le 12 et le 23 mars 2018 (semaine 11 et 12).

Concernant le budget, celui-ci ne sera pas dépassé ; Le coût total de l'opération estimé à 50 000.00 € doit être respecté.

→ Résultat de la consultation de la Maison de Santé Pluri professionnelle de Saint Sernin-sur-Rance

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la consultation pour l'aménagement du réseau de santé d'intérêt communautaire à Saint Sernin-sur-Rance a été lancée.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié sur Midi-Libre le 19 décembre 2017. Un avis rectificatif a été publié le 26 décembre 2017 pour modifier la date de remise des offres du 11 janvier 2018 au 19 janvier 2018 à 12 heures.

A l'issue de la consultation, 7 enveloppes ont été enregistrées pour les 8 lots du marché :

- Lot n°1 Gros-Œuvre : 1 enveloppe,
- Lot n°2 Menuiseries extérieures et intérieures : néant,
- Lot n°3 Plâtrerie-Faïence : 1 enveloppe,
- Lot n°4 Electricité-Chauffage-VMC : néant,
- Lot n°5 Plomberie-Sanitaires : 2 enveloppes,
- Lot n°6 Peinture-Revêtement de sol : 1 enveloppe,
- Lot n°7 Serrurerie : néant,
- Lot n°8 Monte personne extérieur : 2 enveloppes.

Trois lots sont restés sans offre.

A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres par l'architecte, Madame Sylvie ROUQUETTE, les offres les mieux disantes sont réparties dans le tableau ci-dessous :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONT, RANCE ET ROUGIER Aménagement d'un réseau de santé d'intérêt communautaire	DOSSIERS RELATIFS AUX OFFRES DES ENTREPRISES			
	OFFRES LES MIEUX DISANTES			
LOTS	ENTREPRISES	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
LOT N°1 GROS ŒUVRE	SARL SERRES FRERES 12580 POUSSIGNAC	25 153,00 €	5 030,60 €	30 183,60 €
LOT N°2 MENUISERIES EXTERIEURES & MENUISERIES INTERIEURES BOIS				
LOT N°3 PLATRIERIE - FAIENCE	Mr Patrick ROQUES 1 Rue des Artisans 12580 ST SERVIN SUR RANCE	14 860,00 €	2 972,00 €	17 832,00 €
LOT N°4 ELECTRICITE - CHAUFFAGE - VMC				
LOT N°5 PLOMBERIE SANITAIRES	Mr Stéphane CANTALOUBE Route d'Aibi 12580 ST SERVIN SUR RANCE	7 359,33 €	1 451,87 €	8 811,20 €
LOT N°6 PEINTURE - REVETEMENT DE SOL	SARL JF VEYRIE Caylus 12490 AUNY-LE-BOIS	10 289,40 €	2 057,88 €	12 347,28 €
LOT N°7 SERRURERIE				
LOT N°8 MONTE-PERSONNE EXTERIEUR	MIDILEV 24 Route de Toulouse 81740 SAIN	14 523,36 €	2 804,67 €	17 428,03 €
	TOTAL	104 157,18 €	14 417,02 €	86 502,11 €

Pour les trois lots restés infructueux, une consultation directe a été lancée afin de pouvoir réaliser les travaux au plus tôt et ainsi permettre l'ouverture de la Maison de Santé de Saint Sernin-sur-Rance à la date prévue initialement à savoir septembre 2018.

→ Résultat de la consultation de la deuxième phase de travaux du camping de Saint Sernin-sur-Rance

Monsieur le Président informe les Conseillers Communautaires que la consultation pour la création d'une structure d'accueil de plein air – construction des sanitaires et de l'accueil – a été lancée.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans le Midi-Libre le 5 janvier 2018.

La date de remise des offres a été fixée au vendredi 26 janvier 2018 à 17h.

A cette date, 1 seule enveloppe a été enregistrée pour l'ensemble de la consultation comprenant 4 lots :

- lot n°1 gros-œuvre béton armé : 1 enveloppe,
- lot n°2 structure modulaire bois et locaux annexes : néant,
- lot n°3 électricité et plomberie : néant,
- lot n°4 corps d'état architecturaux : néant.

Au vu du nombre d'enveloppes enregistrées, l'appel d'offres a été déclaré infructueux. Une consultation directe a été lancée.

→ Bilan des coûts du traitement des déchets

Le Budget Primitif 2017 « Ordures Ménagères » s'élevait à la somme totale de 260 000.00 € pour la totalité du service.

Pour l'année 2017, le coût du service s'est élevé à 241 397.92 € pour la totalité du territoire. On est donc à - 7 % du budgétisé.

Monsieur Claude BARTHELEMY pose la problématique sur les pneus usagés et leur reprise en déchetterie.

Monsieur URRUSTY expose également le problème des bouteilles de gaz.

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le tri s'améliore ce qui permet un coût de service minimisé.

→ Information pour mise en place de la taxe de séjour

Les Offices de Tourisme communiquent auprès des différents hébergeurs concernés par l'application de cette taxe.

L'Office de Tourisme Aveyron Sud a prévu de réunir l'ensemble des hébergeurs du territoire pour les informer sur la mise en place de la taxe de séjour, ainsi que leur expliquer le mode de recouvrement et les tarifs appliqués.

BIENVENUE sur le territoire de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier.

Nous vous remercions d'avoir choisi de passer vos vacances sur le territoire de la Communauté de Communes Monts Rance et Rougier qui compte vingt trois communes : Arnac-sur-Dourdou, Balaguier, Belmont/Rance, Brusque, Camarès, Combret, Fayet, Gissac, Laval Roquecezière, La Serre, Mélagues, Montagnol, Montfranc, Montlaur, Mounes, Murasson, Peux-et-Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, St-Sernin/Rance, St-Sever du Moustier, Sylvanès et Tauriac de Camarès.

Sur l'ensemble de ce territoire, nous nous associons aux professionnels pour sans cesse œuvrer en faveur d'un accueil de qualité.

Pour financer une partie des dépenses liées à l'amélioration de votre accueil, depuis 2018 notre communauté de communes a instauré sur l'ensemble de la collectivité, une TAXE DE SEJOUR.

POURQUOI UNE TAXE DE SEJOUR ?

Cette TAXE DE SEJOUR, déjà appliquée dans la plupart des sites touristiques de France, est une contribution perçue par votre hébergeur pour le compte de la communauté de communes.

Elle vient en supplément de l'hébergement et est facturée à part.

Cette taxe reversée au budget de la communauté de communes permet de couvrir en partie les dépenses nécessaires à l'amélioration de votre accueil :

- fonctionnement des Offices de Tourisme du territoire,
- amélioration et entretien des espaces publics, des chemins de promenade et de randonnée, signalétique,
- organisation et soutien à des manifestations et animations, fleurissement,...

La gestion fait l'objet d'une concertation la plus large possible avec les acteurs du tourisme et vous avez naturellement votre mot à dire !

C'est pourquoi, un cahier est à votre disposition dans les Offices de Tourisme pour nous laisser vos remarques et propositions. Elles nous aideront à définir l'orientation de nos actions futures.

Soyez assurés que nous en tiendrons compte pour progresser.

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances et nous espérons que votre séjour sera le plus agréable possible.



Le Président de la communauté
de Communes Monts Rance et
Rougier

Claude CHIBAUDEL

→ Remplacement d'un agent technique sur le site de Saint Sernin-sur-Rance suite à départ en retraite

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Monsieur Jean-Claude CAMBON, agent technique basé à Saint Sernin-sur-Rance, a fait valoir ses droits à la retraite. A compter du 01/04/2018, il faut prévoir le remplacement de l'agent.

Une personne avait été recruté pour pourvoir à ce poste cependant, elle vient de nous informer qu'elle ne souhaite plus pourvoir ce poste.

Nous sommes donc toujours à la recherche d'une personne pour pallier au départ de l'agent en poste.

→ Tarification 2018 des travaux aux communes

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre de ses activités, la Communauté de Communes apporte un service aux Communes membres en leur mettant à disposition un service agent et son matériel pour l'entretien des communes et pour des besoins précis tels que le réseau d'eau potable, l'assainissement, les chemins non revêtus, ...

Les travaux réalisés pour le compte des Communes par les employés de la Communauté de Communes sont facturés aux Communes. Nous devons donc établir un tarif pour la main-d'œuvre et pour le matériel utilisé.

Monsieur le Président propose d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	Unité	Coût
Main d'œuvre	Jour	120.00 €
Fourgon	Jour	40.00 €
Mini pelle	Heure	30.00 €
Tractopelle	Heure	30.00 €
Tracteur	Heure	30.00 €
Compacteur	Heure	10.00 €

Il est indiqué à l'assemblée que la facturation sera réalisée au trimestre pour harmoniser les pratiques en cours sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs à appliquer pour les travaux réalisés pour le compte des Communes membres comme indiquée ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **ACCEPTE** que la facturation soit établie au trimestre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

→ Avances sur subventions 2018

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Communautaires que dans le cadre des soutiens financiers accordés annuellement pour le fonctionnement de certaines structures associatives qui interviennent dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes, des acomptes sont versés tout au long de l'année.

Ces soutiens financiers accordés annuellement et régulièrement renouvelés sont nécessaires pour permettre d'assurer une continuité dans le fonctionnement de ces structures associatives employant notamment du personnel, à savoir :

- ALSH Le coin des copains de Belmont-sur-Rance,
- Multi accueil – Halte-garderie Mes petits Amis de Belmont-sur-Rance,
- ALSH – Centre de loisirs Jean-Michaut de Camarès,
- Micro-crèche Les Lutins du Château de Camarès,
- ESSI de Saint Sernin-sur-Rance, et,
- Office de Tourisme Aveyron Sud.

Monsieur le Président propose d'envisager annuellement le versement d'acomptes sur la subvention annuelle avant le vote du budget de la collectivité afin de permettre le bon fonctionnement de ces structures.

Cet acompte serait versé dans la limite de 30 % de la subvention accordée l'année précédente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à des versements d'acomptes sur les subventions annuelles de fonctionnement, pour les associations mentionnées ci-dessus, préalablement au vote du budget et dans la limite de 30 % de la subvention accordée dans l'année.

→ Zone d'Activités de Saint Pierre de Rebourguil – modification de la côte d'altitude NGF pour le lot n°05

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une modification du permis d'aménager de la Zone d'Activités doit être apportée.

Monsieur le Président donne la parole à Madame le Maire de la Commune de Rebourguil. Madame le Maire expose qu'il faut modifier la côte d'altitude NGF uniquement pour le lot n° 05 (parcelle ZS 46). En effet, la côte d'altitude NGF doit être portée à 449.00 m.

Oui cet exposé, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** cette présentation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à modifier la côte d'altitude NGF à 449.00 m pour le lot n° 05 (parcelle ZS 46) de la Zone d'Activités,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à apporter une modification au permis d'aménager,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents référents à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour cette opération.

→ Demande de fond de concours par la commune de Mounès-Prohencoux

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il a été saisi d'une demande de la Commune de MOUNES-PROHENCOUX pour l'obtention d'un fonds de concours afin de participer au financement du projet de réhabilitation de l'ancien couvent de Mounès pour y aménager 4 logements locatifs d'environ 60 m², 100 m² et deux fois 90 m².

L'étude de faisabilité réalisée par Aveyron Ingénierie fin octobre 2017 évalue le coût total de l'opération à 553 857.00 € HT, travaux, maîtrise d'œuvre et honoraires divers compris.

La commune de Mounès-Prohencoux demande une participation financière de la Communauté de Communes sur ce projet structurant et indispensable pour maintenir dans le village de Mounès un minimum de population tout en permettant de sauvegarder ce bâtiment communal à forte valeur patrimoniale.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE** un accord de principe pour participation au financement du projet d'aménagement de 4 logements dans l'ancien couvent de Mounès,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de Mounès-Prohencoux de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'ensemble des financeurs susceptibles d'apporter une aide à ce projet en faveur de l'habitat rural et du maintien des populations,
- **PRECISE** que la participation financière de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier sera définie ultérieurement au vu des financeurs extérieurs, et, des principes et des critères de financement qui seront établis dans le courant de l'année 2018.

→ Désignation des délégués au Conseil Syndical de la Vallée du Rance dans le cadre de la compétence GEMAPI (mécanisme de représentation-substitution des communes déjà membres situées sur le bassin versant du Rance en ce qui concerne la compétence GEMAPI)

Dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) transférée de plein droit aux Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la loi NOTRe, notre Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte de la Vallée du Rance par le mécanisme de représentation-substitution des communes déjà membres situées sur le bassin versant du Rance en ce qui concerne la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer les délégués qui siègeront au Conseil Syndical de la Vallée du Rance pour la compétence GEMAPI.

Comme précisé dans l'article 2 de l'arrêté portant modification des statuts du Syndicat de la Vallée du Rance, « chaque membre se verra attribuer deux sièges et deux suppléances par communes concernées par le territoire couvert ».

Monsieur le Président donne lecture de la compétence GEMAPI telle qu'exercée à compter du 1^{er} janvier 2018 par le Syndicat de la Vallée du Rance comme précisé dans l'article 1 intitulé A de l'arrêté n° 12-2017-12-22-001 du 29 décembre 2017 portant modification des statuts du Syndicat de la Vallée du Rance.

Où l'exposé du Président, et après délibération, le Conseil Communautaire :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour siéger au sein des instances du Syndicat Mixte de la Vallée du Rance en ce qui concerne la compétence GEMAPI :

Membre : Communauté de Communes pour les Communes de :	Titulaires	Suppléants
BALAGUIER	HURAUULT Christophe MAURY David	HUGON Alain BOULARAN Philippe
BELMONT-SUR-RANCE	ALIES Monique PLAGNES Michel	CHABBERT Sylvain SERS Claude
CAMARES	TOURRET Marc VIALA Bernard	BERNAT Jacques MAJOREL Benjamin
COMBRET	BARTHELEMY Claude BEC Daniel	GINISTY Lin BEL Maryvonne
LAVAL-ROQUECEZIERE	DELMAS Rolland NICOLEAU Jérôme	ARVIEU Jean-Louis VIALA Patrice
MONTFRANC	FONTANILLES Michelle BARDY Jeanine	MANIBAL Alain RIOLS Marie-Laure
MOUNES-PROHENCoux	CAUMES Thierry LEBLOND Michel	BARBE Jean-Pierre FERIGNAC Olivier
MURASSON	RICARD Jean-Luc CABANES Philippe	SICARD Michèle ROUANET Ghislain
PEUX ET COUFFOULEUX	CALMETTE René DEJOB Alain	CAZABONNE Jean-Paul PEIROLO Magalie